



Au Grand Conseil du canton de Vaud

Interpellation : Les bénéfices de la BNS sont perdus pour les cantons, quelle est maintenant la suite de l'histoire ?Développement :

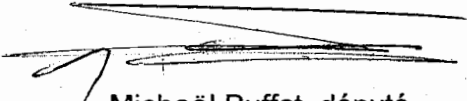
En vertu d'une Convention renouvelée en 2008 et portant jusqu'en 2017, la BNS verse 2,5 milliards de francs par an à la Confédération et aux cantons, ces derniers touchant les deux tiers de ce montant. La part revenant aux cantons est répartie en fonction de leur population résidente (Art. 31 LBN). Elle est d'environ 150 millions pour le canton de Vaud.

Au cours de ces derniers temps, suite à la crise économique et à des placements contestables qui ont provoqué de lourdes pertes sur les marchés financiers, la Banque nationale Suisse a essuyé de lourds déficits. La force du franc suisse n'a pas arrangé la situation.

Selon la Convention de 2008, celle-ci sera réexaminée de toute façon en 2013. En tenant compte des pertes actuelles de la BNS, on peut penser qu'elle le sera peut-être avant, et dans ce cas la redistribution des bénéfices sera fortement réduite voire supprimée.

Questions au Conseil d'Etat :

1. Quelles sont les conséquences de ces lourdes pertes pour le canton de Vaud à court et moyen terme ?
2. Le risque de voir notre canton contribuer à une recapitalisation de la BNS existe-t-il ?
3. Si le risque évoqué à la question précédente existe, quelle sera le montant de la part que le canton de Vaud devra assumer ?
4. L'accord de distribution des bénéfices va-t-il être renégocié ou même supprimé dans les prochains mois déjà ? Quelles en seront les incidences pour le budget du canton de Vaud ?
5. Comment le canton de Vaud entend-il trouver des fonds pour remplacer ce flux annuel de la BNS ?
6. En cas de recapitalisation de la BNS, où le canton va-t-il trouver les ressources nécessaires pour cela ?



Michaël Buffat, député
Crissier, le 14 juin 2011

Pas de développement.